

La Société Radio-Canada, depuis sa formation en 1936, est vraiment devenue l'un des moyens les plus efficaces de transmettre les renseignements officiels au peuple canadien. En raison des vastes étendues sur lesquelles est dispersée la population, et surtout des régions peu peuplées du nord-ouest et de l'extrême nord, la radio est relativement plus importante pour le Canada que pour tout autre pays. Sans elle le pays ne serait pas aussi étroitement lié, car aujourd'hui les gens de l'extrême nord reçoivent les nouvelles et jouissent des programmes récréatifs aussi bien que leurs concitoyens de Halifax, N.-E., Montréal, Qué., ou Vancouver, C.B.

Le radio-journal et les programmes occupent une proportion considérable du temps des réseaux nationaux et régionaux. Ils comprennent des nouvelles, des pièces de théâtre, des causeries instructives, des programmes pour enfants, des programmes religieux, des émissions de service public, des émissions sportives, des émissions sur les activités féminines, etc.

Un des développements importants découlant de la guerre est la radiodiffusion de nouvelles du monde entier par des centres internationaux; ces émissions sont captées par les stations réceptrices sur ondes courtes de Radio-Canada et réirradiées pour les auditeurs canadiens. C'est ainsi que Radio-Canada prend la place qui lui revient parmi les sources officielles de renseignements mises à la disposition des Canadiens.

### Section 1.—Bureau Fédéral de la Statistique

Le Bureau Fédéral de la Statistique fut créé par une loi de 1918 (8-9 George V, c. 43\*) comme département statistique central du Canada. La loi était la codification de toute la législation antérieure sur les statistiques et était fondée sur le rapport d'une commission sur les statistiques, nommée en 1912, qui recommandait (1) une série de réformes et d'agrandissements spécifiques dans les statistiques canadiennes et (2) des directives de coordination statistique pour le Dominion sous une direction centrale. En 1915, à la suite des recommandations de ce rapport, la fonction de Statisticien du Dominion a été créée, mais ce n'est qu'en 1918 que les recommandations de la commission prirent corps dans la législation.

L'Annuaire de 1941, aux pp. 987-988, donne les principales caractéristiques de la loi de la statistique et expose la croissance, l'organisation et les fins du Bureau.

**Publications.**—De tous les services de l'Etat, le Bureau Fédéral de la Statistique est celui qui a le plus grand nombre de publications; les sujets de ses rapports embrassent toutes les phases de l'économie nationale. Les crédits que le Parlement vote chaque année au Bureau affectent des sommes limitées à l'impression et à la polygraphie de rapports et bulletins. Les rapports imprimés sur caractère sont confiés à l'Imprimeur du Roi, mais le Bureau possède ses propres presses à copier et tous les autres rapports et bulletins sont imprimés et publiés au Bureau Fédéral de la Statistique.

La méthode présente de distribution des publications est basée sur les ventes au public au coût réel du papier et du travail d'impression seulement; la compilation, la rédaction et les autres frais généraux ne sont pas compris. Le but est d'étendre ce service public le plus possible et d'en répartir ainsi les frais de compilation et les frais généraux, qui sont les principaux facteurs du coût total. Un abonnement spécial de \$30 par année donne droit à un exemplaire de chaque publication excepté les bulletins de nouvelles. Il y a également d'autres abonnements spéciaux

\* Codifié comme loi de la statistique (c. 190, S.R.C., 1927).